Image not found or type unknown

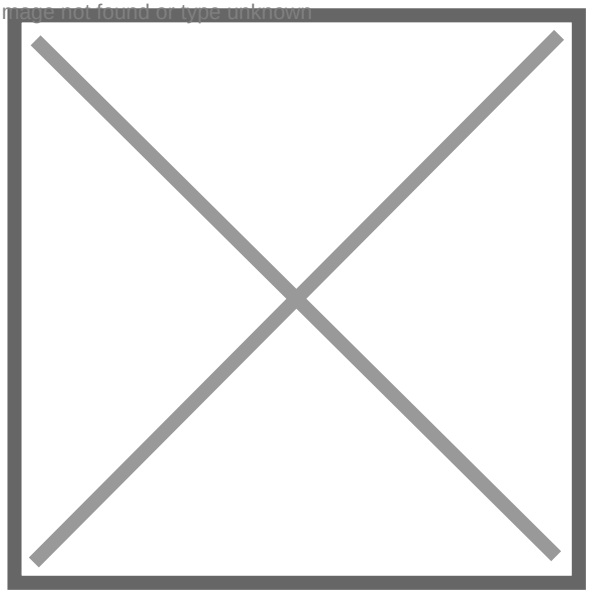

Mon employeur me réclame un trop perçu!!! urgent

Par **Emi23**, le **22/06/2012** à **11:19**

Bonjour,
J'ai effectué un AFPR de deux mois avant d'être embauché en CDI dans mon entreprise actuelle.Pendant cette AFPR il était convenu entre l'employeur et moi même qu'un complément de salaire serait versé entre la part versée par le Pôle emploi et le salaire prévu.Chose qui a été faite. Mais aucun accord écrit n'a été fait pour ça et aucune fiche de salaire.
Après plus de quatre mois maintenant, mon employeur me réclame aujourd'hui le trop-perçu que j'ai pu avoir, soit un montant de plus de 600euros.
Jamais il n'a été convenu que nous serions redevable en cas de trop perçu de leur part, sachant aussi que plus de la moitié de la somme a été versé par le Pôle Emploi.
Sont ils dans leur droit de nous réclamer cette argent sachant que c'est une erreur de leur part?
Cordialement

Par **pat76**, le **22/06/2012** à **16:39**

Bonjour

L'employeur ne vous a pas fait de bulletin de salaire?

Il vous a versé une somme comme salaire alors qu'il n'y a eu aucun contrat de signé pour

cela?

Il vous a payé par chèque, en espèce ou par virement?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés